

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 389

présenté par

Mme Gruet, M. Hetzel, M. Juvin, M. Le Fur, M. Portier, Mme Corneloup, M. Breton et M. Ray

ARTICLE 3

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Substituer aux mots :

« à l'aide à mourir »

les mots :

« au suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence au regard du précédent amendement visant à limiter l'aide à mourir au seul suicide assisté."